



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>104107</b>	De <b>M. Jean Lassalle</b> ( Non inscrit - Pyrénées-Atlantiques )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > sécurité publique	<b>Tête d'analyse</b> > sapeurs-pompiers	<b>Analyse</b> > sapeurs-pompiers de l'Opéra national de Paris. horaires. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>06/06/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean Lassalle attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les conséquences de la réorganisation du temps de travail des pompiers de l'Opéra de Paris. En effet en juin 2016, la direction de l'Opéra les a informés que leur rythme de travail adopté depuis toujours devenait illégal à compter de 2009 au regard d'un arrêt de la Cour de cassation du 23 septembre 2009. Tout d'abord, c'est l'organisation de leur temps de travail de 24 heures consécutives, de 7 heures du matin jusqu'à 7 heures le lendemain, suivies de 96 heures de repos qui est remise en cause, alors que cette amplitude horaire appliquée depuis plusieurs dizaines d'années n'a jamais été source de difficultés ou de différends avec les personnels, la direction, les représentations syndicales, l'inspection du travail ou leurs ministères de tutelle de la culture et des finances. Premièrement, cette nouvelle organisation pourrait générer de lourdes conséquences sur la sécurité de l'Opéra, car la relève devrait être menée pendant les horaires de spectacle, ce qui ne pourrait pas permettre de garantir le maintien de la sécurité et la sûreté des spectateurs et du bâtiment. Ensuite, cela pourrait avoir un lourd impact sur leur vie privée, leur vie familiale étant organisée selon ce rythme. De même, leurs activités extraprofessionnelles, tels que le volontariat chez les pompiers dans les services départementaux d'incendie et de secours et le bénévolat au sein de structures associatives, seraient gravement impactées. Enfin, dans la mesure où les pompiers résidant en province ne pourraient se soumettre au nouveau rythme, ces derniers seraient licenciés, comme l'indique le compte rendu du comité d'entreprise publié le 16 juin 2016 par la direction de l'Opéra national de Paris. C'est pour toutes ces raisons que les pompiers de l'Opéra de Paris revendiquent le maintien d'une organisation de leur temps de travail qui convient actuellement parfaitement à la direction et aux pompiers. Dans ce contexte, il lui demande quelle est sa position face à ces revendications et de quelle façon il compte soutenir les pompiers de l'Opéra de Paris.